

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2017

Présents : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Gérard BARRIERE, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Absents excusés : Régine BERTHELET-RANDON a donné procuration à Nadine DONNEAUD, Denis DIEMUNSCH a donné procuration à Marie-Hélène SOUPRE

Absent : Alain GELIFIER

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Urbanisme « Sursis à statuer »

Durant l'élaboration de notre PLU, des demandes de permis de construire et de travaux préalables peuvent être demandées. Etant donné que nous sommes au RNU avec très peu de réglementation, nous souhaitons garder la main sur les demandes et éviter tout abus.

Après avoir débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre PLU, nous pouvons user de la faculté de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, dans l'attente de l'approbation finale du PLU.

Les Conseillers **décident** à l'unanimité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme.

Madame le Maire
Marie-Hélène SOUPRE